

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
Pôle Politique Touristique
12 Place de Jaca
CS 20067
64402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX

B - Objet de la consultation.

La présente consultation concerne un marché **d'aménagement de sentiers d'interprétation du patrimoine pour la découverte du site du SOMPORT.**

LOT 3 : Structure aire de jeux

Elle est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du CCP.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :

Support : BOAMP le 24/04/2023

Profil acheteur www.demat-ampa.fr

■ Date et heures limites de réception des offres : le 24/05/2023 à 12 heures

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 21 Juin 2023, la commission d'appel d'offres était

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
M. Jean-Luc ESTOURNES	Président de la CAO	
M. Claude BERNIARD	Conseiller communautaire	S
M. Claude LACOUR	Vice Président	T
M. Pierre CASABONNE	Vice-Président	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
Mme Laure NOUSSITOU	Chef de Pôle Politique Touristique
Mme Nathalie LASSEUBE-SARTHOU	Responsable de la Cellule Marchés Publics

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.**■ Le quorum est atteint :***(Cocher la case correspondante.)*NON OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.) Peut Ne peut pas

Valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :*(Indiquer le nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)*

Nathalie LASSEUBE-SARTHOU – Service Marchés Publics – Rédacteur principal 1ère classe

G - Classement des offres.

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Décision d'attribution.

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

d'attribuer le marché au candidat suivant :

- **Lot °03 : Structure aire de jeux : COPLAND : 69 100.00€ HT (Hors PSE)**

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

J - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 064-200067262-20230629-230629_06_TOU-DE

K - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

NOM	QUALITE	SIGNATURE
M. Jean-Luc ESTOURNES	Président de la CAO	
M. Claude BERNIARD	Conseiller communautaire	
M. Claude LACOUR	Vice Président	
M. Pierre CASABONNE	Vice-Président	